DEPARTEMENT DE LA MARNE

COMMUNE DE PLIVOT

BILAN DE LA CONCERTATION PREALABLE

CAECPC – Direction Aménagement & Urbanisme Règlementaire

Lu pour être annexé à la délibération du 09/11/2018
Arrêtant le P.L.U de Plivot
Le Maire,

Sommaire

Dispositifs de concertation prévus dans la délibération initiale 3

Moyens d'informations utilisés et moyens offerts au public pour s'exprimer 3

A. Moyens d'informations utilisés 3

B. Moyens offerts au public pour s'exprimer 3

C. Synthèse des remarques émises lors des réunions publiques 3

Annexes 4

A. Réunion publique - 18 octobre 2016 4

B. Réunion publique - 8 décembre 2017 5

C. Lettre d'information 6

Dispositifs de concertation prévus dans la délibération initiale

La délibération de révision du PLU comportait le dispositif de concertation suivant :

- Affichage de la délibération de révision du PLU
- La publication d'au moins un article dans le journal communal et/ou intercommunal
- L'organisation d'au moins une réunion publique
- La mise à disposition d'un registre de concertation à l'attention des habitants dès le début de la procédure

Moyens d'informations utilisés et moyens offerts au public pour s'exprimer

A. Moyens d'informations utilisés

Une information sur la mise en œuvre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme, par la parution d'une annonce dans le journal et affichage d'avis sur les panneaux d'information de la commune.

La publication d'un journal de PLU à destination des habitants.

La tenue de **deux réunions publiques** :

- Le 18 octobre 2016 : présentation du bilan du diagnostic et du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- Le 7 décembre 2017 : présentation du PLU avant l'arrêt de projet

B. Moyens offerts au public pour s'exprimer

La mise à disposition d'un cahier destiné à recueillir les observations du public aux horaires d'ouverture de la mairie.

La possibilité d'adresser des remarques par courrier à la mairie ou par oral directement auprès des élus.

La tenue de **deux réunions publiques** :

- Le 18 octobre 2016 : présentation du bilan du diagnostic et du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
- Le 7 décembre 2017 : présentation du PLU avant l'arrêt de projet

C. Synthèse des remarques émises lors des réunions publiques

Deux réunions publiques ont été organisées.

Observations	Réponse de la collectivité
29/06/16 Une remarque a été soulevée au sujet du rôle de l'Architecte des Bâtiments de France par rapport au PLU	L'Architecte des bâtiments de France rend des avis sur les autorisations d'urbanisme déposées dans les 500 mètres autour de l'église. Des propositions de nuancier commun vont être effectuées
14/11/17 La bande à végétaliser sur l'OAP n°2 n'est pas complète à l'ouest.	La bande végétalisée sera prolongée.
14/11/17 Des essences locales sont-elles été intégrées dans le PLU	Oui à titre de recommandation

Annexes

A. Réunion publique - 18 octobre 2016

Epernay Pays de Champagne
Communauté de Communes

Compte-rendu

Réunion publique de présentation du PADD

Révision du PLU de Plivot – 18 octobre 2016 – Salle polyvalente de Plivot

Présents : Alain AVART, Jérôme SENE et Guillaume HAMON

La réunion de présentation du Projet d'aménagement et de développement durables s'est déroulée en deux temps :

- Présentation du contexte de l'élaboration du document d'urbanisme par M. Avart
- Présentation du contexte règlementaire par M. Sené
- Présentation du bilan du diagnostic et du projet d'aménagement et de développement durables par M. Hamon

Plusieurs questions ont été posées :

- Au sujet du rôle de l'Architecte des bâtiments de France par rapport au PLU
- Sur le récent décret issu de la loi sur la transition énergétique traitant de l'isolation par l'extérieur

B. Réunion publique - 8 décembre 2017

Compte-rendu

Réunion publique de présentation du PLU

Révision du PLU de Plivot – 8 décembre 2017 – Salle polyvalente de Plivot

Présents : Alain AVART, mairie de Plivot, Gilles VARNIER, François BOITEUX, Christian BOUZY, Michel GILBERT, adjoints au maire, Christian SOREAU, conseil municipal, Jérôme SENE, Guillaume HAMON, CAECPC

La réunion de présentation du PLU avant arrêt de projet s'est déroulée en deux temps :

- Présentation du contexte de l'élaboration du document d'urbanisme par M. Avart
- Présentation du contexte règlementaire par M. Sené
- Présentation du projet de Plan local d'urbanisme par M. Hamon

Remarques :

- Concernant le schéma d'aménagement de l'OAP n°2, la bande à végétaliser au sud-est ne s'étend pas jusqu'à la rue d'Avize. M. Avart indique qu'il est possible de modifier le schéma de l'OAP dans ce sens.
- Sur le choix des secteurs d'OAP. M. Avart précise que l'un des critères retenus est la proximité directe avec les réseaux d'eau potable et d'assainissement.
- Une question est posée pour savoir si des essences locales sont inscrites dans le PLU. M. Hamon répond qu'une liste non-exhaustive à titre de recommandations est annexée au Règlement.

C. Lettre d'information

Le PLU: mode d'emploi?

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document stratégique et réglementaire qui expose les grandes orientations d'aménagement de la commune pour les dix prochaines années.

Ainsi, se dessine le visage du village de demain, en conciliant le renouvellement urbain (par la requalification du bâti ancien et la réalisation de nouveaux quartiers) et le développement durable.

Le PLU s'impose à tous, particuliers et administrations. Il sert de référence obligatoire à l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol comme, par exemple, les permis de construire ou les déclarations préalables.

Les enjeux de développement durable du territoire:

La loi «Grenelle II» du 12 juillet 2010 intègre plusieurs nouveaux objectifs de long terme dans le PLU, notamment la préservation de l'environnement pour les générations futures.
Il doit favoriser:
- l'équilibre entre l'aménagement du territoire et la préservation des espaces naturels
- la gestion économe et équilibrée des espaces

La protection accrue des espaces naturels, ouverture à l'urbanisation de certains espaces agricoles sont autant de réflexions qu'il est nécessaire d'analyser au cours de l'élaboration du PLU.

Dès maintenant et pour toute question ou suggestion concernant l'avenir de Plivot, une adresse mail:
urbanisme@ccepc.fr

Le contenu de PLU

1. le Rapport de présentation: il expose le diagnostic socio-économique et urbain du territoire et l'état initial de l'environnement. Il présente également les grands enjeux à prendre en compte dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
Exemple: l'organisation des bâtiments anciens dans le bourg

2. le PADD: le Projet d'Aménagement et de Développement Durable
Il fixe les grandes orientations générales en matière d'urbanisme pour la commune et les projets de développement à venir.
Exemple: préserver les zones naturelles autour des Tarnauds

3. les OAP: les Orientations d'Aménagement et de Programmation
Elles viennent compléter le PADD et le règlement pour des quartiers à mettre en valeur, à restructurer ou à aménager.

4. le Règlement
Il fixe les règles d'utilisation et d'occupation du sol pour chaque type de zone délimitée sur le plan communal.
Exemple: la zone composant le bourg ancien pourra avoir un règlement spécifique

Elements de diagnostic

Les étapes de révision du PLU

Septembre 2014:
- Lancement de la procédure de révision du PLU

2015
- Diagnostic et définition des enjeux

2016:
- Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)
- Débat en conseil municipal
- Orientations d'aménagement et de programmation, règlement (OAP) et annexes graphiques

2017
- Arrêt du projet de PLU par le Conseil municipal
- Consultation des personnes publiques associées
- Projet soumis à enquête publique
- Approbation du PLU par le Conseil municipal

Le diagnostic fait un état des lieux de la commune basé sur l'état initial de l'environnement (paysage, développement de l'urbanisation, formes et couleurs des constructions, qualité des espaces publics...) et l'analyse socio-économique (population, logements, déplacements, activités économiques...). Il doit permettre d'identifier les besoins et enjeux de la commune en termes d'urbanisme afin d'élaborer les projets d'aménagements et de développement des 10 années à venir.

Un cadre de vie agréable

Plivot possède l'avantage d'avoir des espaces de tranquillité où chacun peut se retrouver: le Gué du Pré Salé, le Chemin des Tarnauds, l'espace de jeux de la rue d'Ettlingen. La présence d'équipements de sport, la salle des fêtes sont autant de facteurs qui rendent le cadre de vie agréable et qui renforcent l'attractivité.

Une population en constante augmentation

Entre 1968 et 2011, la population de Plivot est passée de 414 à 755 habitants, soit une hausse de plus de 80% alors que la démographie intercommunale est en baisse depuis 1982 !
A partir de 2006, l'augmentation de population ralentit et stagne entre 2011 et 2012.

Un attachement à la sauvegarde du lien entre les habitants

Suite à la fermeture de plusieurs commerces, Plivot a engagé la construction de bâtiments qui accueillent aujourd'hui l'épicierie et la brasserie. Ce commerce participe au maintien de la vie dans le bourg. **Chacun peut aujourd' hui effectuer quelques courses sans nécessairement devoir prendre la voiture pour se rendre à Epernay.**
Par ailleurs, plusieurs programmes de logements en location ont été développés sur la rue du Maréchal de Lattre et la rue du Maréchal Leclerc afin de répondre à une demande en logements de courte et moyenne durée.

Une baisse des activités dans le bourg

Aujourd'hui, 1 habitant sur 10 travaille sur Plivot. Le nombre de personnes travaillant à l'extérieur de la commune est en constante augmentation depuis les années 1970. La majeure partie des emplois se situe dans le bassin d'Epernay.

Pour autant, les activités continuent de se développer dans le bourg. Cette dynamique s'est d'ailleurs renforcée avec le lotissement de la rue d'Ettlingen.
Ce mélange entre habitat et activités est un élement important pour le maintien de la dynamique de la commune.

L'aérodrome: une spécificité communale

L'aérodrome accueille aujourd'hui l'association des Ailes Sparnaciennes ainsi que d'autres associations et entreprises comme le club ULM et l'école de pilotage. Il permet la pratique de sports extrêmes, l'aviation de loisirs comme le parachutisme ou l'ULM. C'est le lieu des passionnés de l'aviation dans le secteur. C'est aussi un terrain privilégié pour les touristes désirant découvrir la région vue du ciel.

RENSEIGNEMENTS
Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne
Direction Aménagement & Urbanisme
03 26 56 47 10 ; urbanisme@ccepc.fr
Lettre d'information éditée par la commune de Plivot, 2 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 51150 Plivot.
Tel: 03.26.57.68.00 ; Directeur de la publication: Alain Avart ; Rédacteurs: Jérôme Sené, Guillaume Hamon ; Photographies: Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne, Commune de Plivot, Géoportail © IGN ; Réalisation graphique: Guillaume Hamon
Plivot fait partie de la Communauté de Communes d'Epernay Pays de Champagne

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme est un outil au service de la commune et de ses habitants. Il a pour objectif d'offrir une charte de bonnes pratiques en matière d'urbanisme et de construction. Il permet en outre d'identifier les secteurs de développement et de répartir les zones construites, les zones agricoles et les zones forestières et naturelles.
La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) n'est pas qu'un acte administratif demandé par l'Etat.

Il faut considérer la révision du Plan Local d'Urbanisme comme une démarche active et non subie, menée en concertation avec vous en vue d'adopter un cadre homogène et durable d'aménagement de la commune, intégrant des critères environnementaux, esthétiques et de répartition des espaces.

Chaque habitant de la commune est invité à participer à cette démarche en assistant aux différentes réunions publiques et en témoignant sur la stratégie d'aménagement à engager. Un registre est également disponible en mairie.